

Destinataires :

- Cf. Liste jointe

La Plaine Saint-Denis, le 28 janvier 2025

DIR n°2025/04

Objet : Agenda social 2025

Messieurs les Secrétaires Généraux, Monsieur le Secrétaire Fédéral,

Les dernières rencontres bilatérales ont permis d'échanger avec vos fédérations sur les grands chantiers structurants du dialogue social dans le groupe ferroviaire SNCF, pour l'année 2025.

Chaque organisation syndicale a ainsi pu faire connaître son point de vue et émettre des souhaits ou des propositions de thématiques nous permettant de finaliser aujourd'hui le contenu de notre agenda social partagé pour 2025.

Nous allons tout d'abord poursuivre les négociations entamées au second semestre 2024 dans le but de renouveler l'accord sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap d'une part, et celui sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité, d'autre part, le premier ayant atteint sa date d'échéance en fin d'année dernière.

Par ailleurs, je vous confirme, comme vous me l'avez demandé, qu'une Commission du Statut sera réunie à la mi-mars en vue des actualisations qui le justifient (décisions prises en NAO, création de deux filiales à Fret...). Une série de bilatérales préparatoires sera programmée dans cette perspective à la fin du mois de janvier.

Comme prévu par l'accord collectif « PEDPP », une concertation sur la réécriture du GRH910 va également être programmée au premier trimestre.

Nous venons d'ouvrir, par une première série de bilatérales exploratoires, les négociations sur le futur droit syndical qui devront intégrer un nouveau mode de calcul des moyens attribués aux fédérations, mais aussi les dispositions relatives aux parcours professionnels des représentants du personnel et des agents investis de fonctions syndicales, que nous avons finalement séparées de l'accord PEDPP signé fin 2024. Cet accord pourrait aussi intégrer les évolutions souhaitables concernant le dispositif de communication digitale des organisations syndicales et des représentants du personnel.

Dans un registre autre, mais toutefois connexe à certains égards, il nous faudra, au second semestre, renégocier l'accord collectif sur l'unité sociale et l'évolution du dialogue social sur le périmètre des cinq sociétés SNCF (dit « ONC ») qui arrive à échéance à la fin de l'année.

Tout au long de 2025, nous allons également initier ou poursuivre nos réflexions sur plusieurs sujets importants tels les conditions d'exercice des métiers (avec une réunion de concertation à organiser au 1<sup>er</sup> trimestre), la liste des emplois à pénibilité avérée (ERPA), le barème des Allocations familiales supplémentaires (AFS), ainsi que la concertation entamée l'an dernier sur l'encadrement.

Probablement plutôt en deuxième partie d'année, nous serons amenés à négocier le contenu d'un accord cadre relatif à la formation dans les sociétés du groupe ferroviaire, ainsi que celui d'un accord sur le logement pour les années 2026-2028, le texte précédent arrivant à échéance fin décembre.

Plus globalement, le groupe ferroviaire souhaiterait travailler à une démarche plus formalisée autour de la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), dont il conviendra de construire le contenu en concertation avec vos fédérations.

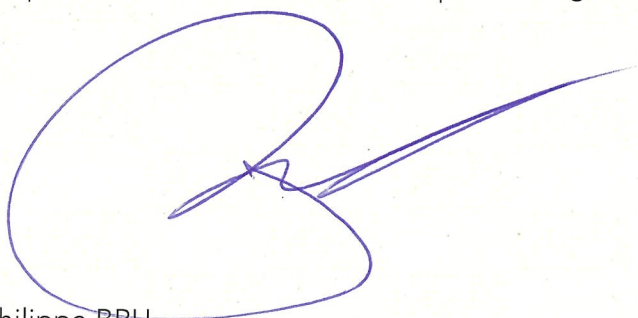
Dans une démarche également exploratoire, nous pensons opportun, d'ouvrir une séquence d'échanges sur l'intelligence artificielle (IA), et les défis que pose son utilisation croissante dans l'entreprise.

Je vous confirme enfin que la prochaine séquence de négociation annuelle obligatoire sur les salaires sera programmée comme convenu au premier trimestre de 2026.

Au vu de la liste que je viens de dresser, je fais le constat, que j'espère partagé, qu'une fois encore, le dialogue social SNCF est riche, qu'il s'articule autour de thèmes essentiels pour les cheminots comme pour l'entreprise.

Soyez bien convaincus que nous sommes déterminés à mener tous ces projets à bien, avec l'engagement dont nous avons toujours essayé de faire preuve, mes équipes et moi-même, eu égard à l'importance des enjeux qui en dépendent.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, Monsieur le Secrétaire Fédéral, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Philippe BRU  
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Destinataires :

Monsieur le Secrétaire Général  
Fédération Nationale des Travailleurs, Cadres et Techniciens des Chemins de fer français (CGT)  
Case n° 546  
263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX

Monsieur le Secrétaire Général  
Union Nationale des Syndicats Autonomes-Ferroviaire (UNSA Ferroviaire)  
56, rue du Faubourg Montmartre  
75009 PARIS

Monsieur le Secrétaire Fédéral  
Fédération des Syndicats de Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques  
Union syndicale Solidaires (SUD-Rail)  
38, rue des Renouillères  
93200 SAINT-DENIS

Monsieur le Secrétaire Général  
Fédération des Cheminots CFDT (CFDT)  
5, rue Pleyel  
93200 SAINT-DENIS